

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Cabot Place, Phase II
Box 4600
St. John's, NF
A1C 5T2
Bid Fax: (709) 772-4603

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
PWGSC / TPSGC - Nfld. Region
Cabot Place, Phase II, 6th Floor
Box 4600
St. John's, NF
A1C 5T2

Title - Sujet DFO CCGS - Serma	
Solicitation No. - N° de l'invitation F6855-123302/A	Date 2013-02-21
Client Reference No. - N° de référence du client F6855-123302	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier OLZ-2-35139 (012)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$OLZ-012-5739	
Date of Original Request for Supply Arrangement	2013-01-25
Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-25	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hoskins, Nicole	Buyer Id - Id de l'acheteur olz012
Telephone No. - N° de téléphone (709) 772-8192 ()	FAX No. - N° de FAX (709) 772-4603
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

F6855-123302/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F6855-123302

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

OLZ-2-35139

Buyer ID - Id de l'acheteur

olz012

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

LA MODIFICATION QUI SUIT EST APPORTÉE AUX DOCUMENTS DE LA DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (DAMA) ET EST EN VIGUEUR MAINTENANT. LA MODIFICATION FERA PARTIE DES DOCUMENTS DE L'AMA.

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dans article 2, Sommaire, enlever clause iv) Limite des contrats et remplacer avec:

iv) Limite des contrats

Chacun des contrats en vertu de l'AMA ne doit pas dépasser **40 000,00\$** (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée comprise). Ce montant comprend un prix ferme maximum de 35 000,00\$ pour les travaux définis, ainsi qu'un prix plafond pouvant atteindre 5 000,00\$ pour les éventuels travaux inconnus pouvant survenir et découlant de l'Énoncé des besoins. Ces travaux éventuels ne devront dépasser 5 000,00\$ dans aucun des contrats. Les travaux dépassant les limites décrites ci-dessus ne seront pas donnés à contrat en vertu de l'AMA.

PARTIE 6 - ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Enlever article 6, Limite des contrats, et remplacer avec:

6. Limite des contrats

Chacun des contrats en vertu de l'AMA ne doit pas dépasser **40 000,00\$** (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée comprise). Ce montant comprend un prix ferme maximum de 35 000,00\$ pour les travaux définis, ainsi qu'un prix plafond pouvant atteindre 5 000,00\$ pour les éventuels travaux inconnus pouvant survenir et découlant de l'Énoncé des besoins. Ces travaux éventuels ne devront dépasser 5 000,00\$ dans aucun des contrats. Les travaux dépassant les limites décrites ci-dessus ne seront pas donnés à contrat en vertu de l'AMA.

ANNEXE « C » - PROCESSUS DE PASSATION DE MARCHÉ/FORMAT D'ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Dans article 1.0, Processus de Passation de Marché, enlever:

Les deux parties doivent faire attention dans leurs activités de passation de marchés, car le Canada ne peut, en aucun cas, autoriser le paiement d'une facture de plus de 30 000,00\$ en vertu d'un contrat résultant de ces AMA. Tous les contrats seront assujettis à une vérification, en vertu de l'AMA.

Et remplacer avec:

Les deux parties doivent faire attention dans leurs activités de passation de marchés, car le Canada ne peut, en aucun cas, autoriser le paiement d'une facture de plus de 40 000,00\$ en vertu d'un contrat résultant de ces AMA. Tous les contrats seront assujettis à une vérification, en vertu de l'AMA.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.
